



PROCEDURES D'ACHATS : QUELLES CONSEQUENCES POUR LES ESSMS PRIVES suite à l'avis du Conseil d'Etat du 11 avril 2024 ?

Contexte

Quelles modalités de publicité et de mise en concurrence vous permettront d'optimiser vos achats et de garantir la sécurisation juridique de vos contrats ?

Comment concilier, d'une part, les attentes des établissements qui souhaitent, soit spontanément, soit pour leurs opérations de travaux lorsque cela est rendu nécessaire, en appliquer les règles, et, d'autre part, les attentes des établissements qui souhaitent optimiser leurs politiques d'achats ?

Comment mettre en place des pratiques achats qui peuvent être préconisées, notamment lorsque les achats restent en deçà des seuils de procédures formalisées ?

Comment préparer et anticiper les contrôles des chambres régionales des comptes ?

Objectifs

- Analyser l'avis du Conseil d'Etat du 11 avril 2024
- Projeter les possibles évolutions sur les statuts de son établissement
- Comprendre le cadre d'application obligatoire pour les opérations de travaux subventionnées à + 50 %
- Disposer d'une méthodologie de rédaction (Guide interne pour définir une politique Achats / Documents types pour les procédures d'achats)

Programme

■ Actualité des procédures d'achats

- Analyse de l'avis du Conseil d'Etat du 11 avril 2024
 - La notion de « pouvoir adjudicateur »
 - L'apport de l'avis du Conseil d'Etat du 11 avril 2024
 - Analyse conclusive pour les structures privées
- Impact de l'avis du Conseil d'Etat du 11 avril 2024
 - Application ou non des règles de la commande publique
 - Application volontaire des règles de la commande publique pour certaines procédures
 - Application obligatoire pour certaines opérations de travaux (Art. L 2100-2 CCP)
 - Incidences juridiques (recours, CASF, risques contentieux et contrôles CRC)
- Analyse des hypothèses d'application obligatoire du Code de la commande publique pour les opérations de travaux
 - Quelles sont les opérations de travaux / les marchés de services concerné.es ?

■ Rédaction d'un guide interne de politiques Achats

- Adaptation et arbitrages Définition des seuils
 - Procédures à mettre en oeuvre : négociation systématique ?
 - Modalités et supports de publication / publicité
 - Recours aux Centrales d'achats / Recours à la dématérialisation
 - Co-construction d'un guide de procédure d'Achats spécifique à l'établissement
 - Modalités de présentation aux instances / Anticipation des contrôles

■ Eléments de méthodologie

- Analyse juridique
 - Analyse des documents exigibles en phase candidature et offre
 - Opportunité des recours aux CCAG publics / Normes privées
 - Quelles obligations de transparence des procédures
 - Quelles obligations de communication vis-à-vis des candidats évincés
 - Quels recours (annulation procédure/ contrat, recours indemnitaire, risque pénal)
- Proposition de documents types : Avis de publicité
 - Règlement de consultation droit privé
 - Eléments d'informations exigibles (recours aux documents officiels « DC »)
 - Cahier des charges / Acte d'engagement / Courriers de rejet / Rapport d'analyse des offres

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

2 jours - 14 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 1230€/jour hors frais annexes

Public

Dirigeants salariés ou bénévoles, responsables administratifs et financiers, comptables

Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Echanges avec et entre les participants.
Support remis aux participants.

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration. Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Me Rodolphe RAYSSAC, avocat à la cour, Docteur en droit

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

